



République Française- Département du LOT

numéro : 2011-067

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE PRAYSSAC  
séance du 27/10/2011**

---

NOMBRE DE MEMBRES AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL : 19  
EN EXERCICE : 19  
QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION : 18 (3 procurations)  
Date de la convocation : 21/10/2011  
Date d'affichage : 21/10/2011

---

L'an deux mille onze le vingt sept octobre à 20 heures 30,  
le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est  
réuni au nombre  
prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence  
de M M. LOLMEDE,

**PRESENTS** : Michel LOLMEDE, Annie TOTY, Michel LACOMBE,  
Dominique DELBRU, Jean François PRUNET, Jacques LLORCA,  
Christophe ROGER, Jacques FROMENT, Stéphane BOUDET, Catherine  
CHICQUENOY, Philippe CARY, Liliane BERNIOLLE, Philippe DESPRAT,  
Christophe SOUDE, Delphine SERRA

**EXCUSES AVEC PROCURATION** : - Francis ANTUNES procuration à  
Jean François PRUNET - Robert SOULIE procuration à Michel LOLMEDE -  
Sylviane BERNARD procuration à Philippe DESPRAT

**ABSENT** : Nans GUILHOU

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Dominique DELBRU

Monsieur Desprat émet deux observations sur le dernier compte rendu :

- Christophe Roger avait soulevé le problème de la répartition des effectifs transférés à la communauté de communes.
- Discordance entre le PV et la délibération à propos de la Place Dutours.

### **TAXE D'AMENAGEMENT (anciennement TLE)**

La Taxe Locale d'Équipement va disparaître. Dans la communauté de communes, seules trois communes la percevaient : Prayssac, Puy l'Évêque et Duravel. Elle est remplacée par la taxe d'Aménagement, il convient donc de délibérer.

Si l'on ne délibère pas le taux appliqué sera de 1%, alors que le taux peut aller de 1 à 5%. Cette Taxe englobera : TLE, CAUE, DENS, PVR, PRE. Le paiement se fait en deux échéances.

Des critères ont changé : taux 660 + abattement de 50% sur les 100 premiers m<sup>2</sup>.

La commission propose un taux de 2% avec une exonération facultative de 50 % pour les commerces de moins de 400 m<sup>2</sup>.

Les maisons dans le PUP sont exonérées.

**Vote** : Pour à l'unanimité.

## **ADHESION CAUE 150 €**

Etroite collaboration avec le CAUE, qui conseille les communes, pour le projet VVF.

**Vote** : Pour à l'unanimité

Monsieur le Maire informe que pour les travaux du VVF nous en sommes à la consultation de la maîtrise d'œuvre avec appel à candidature.

## **CONVENTION CDG – MEDECINE PREVENTIVE**

Coût 45 € par agent.

Jacques LLORCA précise que les agents auront tous une fiche de poste. Il précise l'organigramme des employés municipaux 3 grands pôles avec chacun un responsable.

**Vote** : pour à l'unanimité

## **ENQUETE TERRAIN RUE BORIS VIAN**

Pas de visite. Le terrain « Jad » sera déclassé dans le domaine privé de la Commune. Avis favorable.

**Vote** : pour à l'unanimité

## **QUESTIONS DIVERSES**

- **Philippe Choquet** n'est plus acheteur du terrain de 486 m<sup>2</sup> situé au lotissement du Nouel.
- **Le prochain Conseil** aura lieu début décembre pour demander la DETR (ex DGE) le même dossier que l'an dernier sera présenté.
- **L'ancien Champion** a été acheté pour 1/3 par Garnier et pour 2/3 par Lelièvre qui installera une nouvelle enseigne.
- **Monsieur Bricolage** rachète le garage Bonachera qui va s'installer dans la zone artisanale. M. Bricolage a déposé un dossier d'agrandissement pour une surface de 2 400 m<sup>2</sup>. Le CDAC se réunit le 5 décembre.
- **Poteau angle maison Camal** : le Département doit faire le bitume de la 811 entre Castelfranc et Prayssac, il faut donc en profiter pour déplacer le poteau. Ce travail doit être effectué avant le 11 novembre.
- **La rampe d'accès handicapés** de la salle de réunion est en cours de réalisation.
- **Aire des nomades** au Pont de Pescadoires : les travaux ont commencé.
- **Les Balcons du Lot** : la chaudière va être changée d'où actuellement travaux d'aménagement autour de la chaufferie. Les entreprises pour la construction du nouveau bâtiment de 14 lits ont été consultées. Début des travaux 1<sup>er</sup> décembre 2011.

- **Les Florales** : le logement de fonction va être transformé en deux appartements T2. Le début des travaux est éminent. Monsieur Desprat souligne que Monsieur Magre a bien planifié les travaux sur cinq ans.
- **Christophe Soudé** revient sur le défibrillateur du stade, il conviendrait peut-être de le déplacer à l'extérieur ?
- **Avancement des travaux rue du Chêne vert** : Jacques Llorca fait le point :  
17 000 € sur le budget 2011 seront consacrés à la réfection des trottoirs et de la voirie.
- **Jean-François Prunet** demande si la Préfecture a pris des recours relatifs au niveau d'eau des rivières qui sont très bas ?
- **Appel d'Offre assurances** : en cours
- **Commission travaux** : samedi 5 novembre.
- **Monsieur le Maire** remercie les footballeurs d'avoir organisé la transmission de la finale de la coupe du monde de rugby.

**La séance est levée à 21H45**